

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

SEANCE DU 23/03/2023

DATE DE CONVOCATION : 17/03/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Florence GOURMELEN à Irène VERRON, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENT(S) : Eugène LAUNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques ESTEVE

2023.03.004 CCAS – Budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, élaboré conformément à l'instruction comptable M14, est présenté à l'assemblée.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	44.586,00 €	44 586,00 €
INVESTISSEMENT	134.264,07 €	134.264,07 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, le CCAS est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2023.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter, dans le cadre de l'année budgétaire 2023, le budget primitif du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2023 du CCAS de Goven

Le Président
Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 4 avril 2023
Le Maire Norbert Saulnier



Le/la secrétaire de séance